

TARIFS 2021

Il est obligatoire de nous fournir une attestation CAF récente précisant votre quotient familial lors de l'inscription de votre (vos) enfant (s). En cas de non-respect de cette règle, le tarif le plus élevé sera appliqué.

	QF de 0 à 1300 €	QF supérieur à 1300 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En journée	12.95 €	13.05 €
Enfants habitant (ou scol) à Tomblaine En 1/2 journée (matin ou après-midi)	4.65 €	4.85 €
Enfants extérieurs à la commune En journée	26.20 €	26.30 €
Enfants extérieurs à la commune En 1/2 journée (matin ou après-midi)	8.90 €	9.10 €

INSCRIPTION :

Les dossiers d'inscription sont à prendre en Mairie aux heures d'ouverture du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ou au Centre de Loisirs les lundis, mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et les mercredis de 8h30 à 18h00.

Le paiement pourra être déposé en Mairie ou au Centre de Loisirs.

IMPORTANT : Les parents devront indiquer sur la carte de leur(s) enfant(s) tous changements (retour bus et accueil du soir).

Se munir : d'une photo d'identité, de la photocopie des vaccinations et d'un justificatif de domicile.

IMPORTANT : Afin de faciliter le bon fonctionnement du Centre de Loisirs, les inscriptions seront closes, **le samedi à 12h00** pour la semaine suivante. **Toute absence non justifiée (certificat médical), ne sera pas remboursée.**

RENSEIGNEMENTS

Pour les enfants des classes maternelles, la ville de Tomblaine organise le Centre de Loisirs les mercredis sur la journée, de 7h30 à 18h00.



ACCUEIL DES ENFANTS

Un accueil est proposé aux familles, **au Centre de Loisirs**, de 7 h 30 à 9 h 30 et de 16 h 45 à 18 h 00 dans chaque chalet en fonction de l'âge des enfants.

Les enfants doivent être amenés par leurs parents (ou responsables légaux).

FUNCTIONNEMENT, à partir de 16h45 :

Pour les enfants qui ne repartent pas en bus, un accueil du soir est proposé aux familles au Centre de Loisirs jusqu'à 18h00. Les enfants devront être repris par les parents (ou responsables légaux) dans chaque chalet auprès des animateurs.

UN TRANSPORT EST ASSURE par le minibus et le bus communal.



Les rendez-vous sont prévus aux arrêts suivants :
Les enfants doivent être déposés et repris par leurs parents (ou responsables légaux).

	Aller En minibus	Retour bus communal
Place des Arts	8 h 30	17 h 00
Boulevard Henri Barbusse (devant la Salle Stéphane Hessel)	8 h 40	17 h 10
Place Emile Zola (Ensanges)	8 h 50	16 h 55

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Commune de
TOMBLAINE

Centre de Loisirs Léo Lagrange

*Mercredis Récréatifs,
du 06 janvier au 07 juillet 2021*

INFORMATION IMPORTANTE

Seuls les enfants **scolarisés** seront acceptés au Centre de Loisirs

**Pour les enfants
des classes maternelles**

Centre de Loisirs Léo LAGRANGE
Chemin du Bois la Dame
54510 TOMBLAINE
☎ 03.83.20.70.15
Directeur : Jérémy BOLLE

LES THEMES GENERAUX – ANNEE 2021

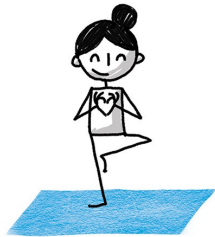
(par périodes de 6 à 8 semaines)

Janvier à février

Le Japon



- Les activités manuelles autour des symboles japonais :**
- pliages d'animaux « Origami »
 - la peinture et les encres , tableaux fleurs de cerisiers
 - la confection d'éventails, mobiles « carpe koï »...



- Les jeux et les activités « Zen »**
- Initiation au Yoga,
 - Les jeux traditionnels japonais

...

Mars à avril

Les activités au hasard



Chaque mercredi, les enfants tireront au sort l'activité qu'ils réaliseront avec leurs animateurs et animatrices.



L'objectif est d'utiliser du matériel pédagogique de manière responsable et ludique.

Les activités d'expression (théâtre, contes), les jeux (création de jeux avec du bois, du plastique...), les sciences en s'amusant

...

Mai à juillet

Le sport sous toutes ses formes

Avec les beaux jours, les enfants pourront s'adonner aux Sports d'extérieur :



- Les sports de lancés (pétanque molles, tir à l'arc...)
- les sports de courses...



- Et les sports à l'intérieur**
- les jeux de motricité
 - la danse...

Les activités associatives de la Commune

Les enfants inscrits à une activité associative de la commune pourront y être accompagnés par un animateur du Centre de Loisirs dans les conditions suivantes :

Une seule activité par enfant

Les créneaux horaires
de 10h00 à 12h00
et de 13h00 à 16h15

